

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 607**18 avril 2002****SOMMAIRE**

AD 360 Holding S.A., Luxembourg	29100	Dankalux, S.à r.l., Luxembourg	29094
Andreosso Chapes, S.à r.l., Crauthem	29117	Edinvest S.A., Luxembourg	29119
AOA S.A., Luxembourg	29127	Enterprise Market Holding S.A., Luxembourg ...	29118
Arcturus S.A., Luxembourg	29102	Enterprise Market Holding S.A., Luxembourg ...	29119
B & R, S.à r.l., Luxembourg	29099	Enterprise Market Holding S.A., Luxembourg ...	29119
Blue Skies, S.à r.l., Luxembourg	29105	Euro-Editions S.A., Differdange	29098
Blue Skies, S.à r.l., Luxembourg	29105	European Shoe Point S.A., Luxembourg	29112
Brown International S.A., Luxembourg	29090	Fanopi S.A., Luxembourg	29114
Brukrohold Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	29102	Farei Services S.A., Crauthem	29099
C.Y. 527. S.A., Luxembourg	29098	Farei Services S.A., Crauthem	29099
C.Y. 527. S.A., Luxembourg	29098	Finaflo S.A., Luxembourg	29101
CA.P.EQ. S.A., Luxembourg	29097	Fromans Entreprises S.A.H., Rumelange	29123
Canzonetta Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	29118	Fromans Entreprises S.A.H., Rumelange	29123
Caruso Finance S.A., Luxembourg	29118	Fromans Entreprises S.A.H., Rumelange	29123
Cazebonne International, S.à r.l., Luxembourg ...	29101	Future Wise S.A., Luxembourg	29101
Chemolux, S.à r.l., Foetz	29108	General Consult S.A., Luxembourg	29134
Chiorino Group S.A., Luxembourg	29115	Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg	29124
Chiorino Group S.A., Luxembourg	29115	Grossbötzl, Schmitz, Lomparski und Partner In-	
Compagnia Finanziaria e Mercantile COFIME S.A.,		ternational, S.à r.l., Luxembourg	29091
Luxembourg	29135	Grossbötzl, Schmitz, Lomparski und Partner In-	
Compagnia Finanziaria e Mercantile COFIME S.A.,		ternational, S.à r.l., Luxembourg	29092
Luxembourg	29135	Herrero International, S.à r.l., Luxembourg	29124
Compagnie Financière du Hameau S.A., Luxem-		Huit Participations S.A. Luxembourg, Luxem-	
bourg	29102	bourg	29125
Compagnie Financière du Hameau S.A., Luxem-		I.S. Holding S.A., Luxembourg	29104
bourg	29102	I.S. Holding S.A., Luxembourg	29104
CSD S.A., Luxembourg	29122	IMKI, S.à r.l., Bridel	29113
CSD S.A., Windhof	29122	Immobilien Agentur Guy Sauer, GmbH, Greven-	
D.E.S. - Development European Stores S.A. Lu-		macher	29130
xembourg	29136	Independent Business and Sales Advisers S.A.,	
D.E.S. - Development European Stores S.A. Lu-		Luxembourg	29117
xembourg	29136	Institution de Participation Industrielle S.A., Lu-	
D.E.S. - Development European Stores S.A. Lu-		xembourg	29111
xembourg	29136	Interaudit, S.à r.l., Luxembourg	29090
D.I. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29100	J.L.D., S.à r.l., Dudelange	29098
Danka Holdings, S.à r.l., Luxembourg	29095	Janki Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29101
Danka Holdings, S.à r.l., Luxembourg	29097	Kalos S.A., Luxembourg	29116
Dankalux, S.à r.l., Luxembourg	29092	Lagorum S.A., Luxembourg	29119
		Liseinfo S.A., Luxembourg	29098
		Mattioli, S.à r.l., Mersch	29129

Mattioli, S.à r.l., Mersch	29129	Saumarez S.A.H., Luxembourg	29103
Nicobar International S.A., Luxembourg	29106	Saumarez S.A.H., Luxembourg	29110
NOC Luxembourg S.A.H., Luxembourg	29110	Semtex Holding S.A., Luxembourg	29107
North Line Holding S.A., Luxembourg	29116	Semtex Holding S.A., Luxembourg	29107
Novergy International S.A., Luxembourg	29135	Sequoia Holding S.A., Luxembourg	29109
Novomir S.A.H., Luxembourg	29110	Serama S.A., Luxembourg	29104
Opaline Investissements S.A.H., Luxembourg	29102	Serama S.A., Luxembourg	29109
Opaline Investissements S.A.H., Luxembourg	29110	Seriphos Holding S.A., Luxembourg	29103
Optique New Look, S.à r.l., Schiffange	29111	Seriphos Holding S.A., Luxembourg	29109
Orly Investissement S.A., Luxembourg	29101	(De) Setzer-Repères, S.à r.l., Luxembourg	29115
Orysia S.A.H., Luxembourg	29110	Sevem S.A. (Holding), Luxembourg	29106
Particorp S.A.H., Luxembourg	29107	Sevem S.A. (Holding), Luxembourg	29106
Passy Finance S.A.H., Luxembourg	29104	SFO Holding S.A., Luxembourg	29105
Passy Finance S.A.H., Luxembourg	29104	SFO Holding S.A., Luxembourg	29105
Pembroke S.A.H., Luxembourg	29103	Sopartag S.A., Luxembourg	29109
Pembroke S.A.H., Luxembourg	29103	Sorg Finances S.A. (Holding), Luxembourg	29106
Piolet S.A.H., Luxembourg	29125	Sphinx Participations S.A., Luxembourg	29107
Piolet S.A.H., Luxembourg	29125	Svenningson Invest, S.à r.l., Luxembourg	29100
Prestalux Services, S.à r.l., Howald	29124	Syllabus S.A.H., Luxembourg	29108
River Plaza Investments, S.à r.l., Luxembourg	29095	Syllabus S.A.H., Luxembourg	29108
River Plaza TE, S.à r.l., Luxembourg	29094	T.M.P. Investissements S.A., Luxembourg	29100
Romefin S.A.H., Luxembourg	29124	Top-Optic, S.à r.l., Differdange	29099
Romefin S.A.H., Luxembourg	29124	Tosinvest International S.A., Luxembourg	29135
S.K.T.S. S.A., Luxembourg	29131	Tourist Investments S.A.H., Luxembourg	29108
Sakara Holding S.A., Luxembourg	29109	Trivega Immobilière, S.à r.l., Dudelange	29113
Salon Bianchini, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	29099	Valdition Investissements S.A., Luxembourg	29101
Sanope S.A., Luxembourg	29114		

BROWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.390.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour BROWN INTERNATIONAL S.A.

Signature

(03858/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

INTERAUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.501.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 85 du 3 avril 1989, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 février 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 367 du 27 août 1992, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant de résidence à Hesperange, en date du 17 juin 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 434 du 17 septembre 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 février 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 317 du 11 juillet 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juillet 1996, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 563 du 4 novembre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 juin 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 851 du 21 novembre 2000. Le capital a été converti en Euros en date du 5 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 22, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERAUDIT, S.à r.l.

KMPG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(03876/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

**GROSSBÖTZL, SCHMITZ, LOMPARSKI & PARTNER INTERNATIONAL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 26.363.

L'an deux mille un, le quatorze décembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Holger Lomparski, Bankkaufmann, demeurant à Bous (Allemagne),
2) Monsieur Bernd Schmitz, Bankkaufmann, demeurant à Düsseldorf (Allemagne),
représenté par Monsieur Ulrich Faber, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 3 décembre 2001,

3) Monsieur Horst Grossbötzl, Bankkaufmann, demeurant à Iserlohn (Allemagne),
représenté par Monsieur Holger Lomparski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 3 décembre 2001.

4) Monsieur Ulrich Faber, Bankkaufmann, demeurant à Luxembourg.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les comparants sub 1) à 4) préqualifiés, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GROSSBÖTZL, SCHMITZ, LOMPARSKI & PARTNER INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 26 363, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 1987, publié au Mémorial C, numéro 327 du 16 novembre 1987 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 860 du 27 novembre 1998.

III.- Que le capital social de la société est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

IV.- Qu'ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social et la valeur nominale des parts sociales de francs luxembourgeois (LUF) en euros (), d'augmenter le capital social d'un montant de cinq mille deux cent soixante-six virgule mille huit cent quatre-vingt et un euros (5.266,1881,-) à prélever sur la réserve légale pour le fixer à six cent vingt-cinq mille euros (625.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Libération

La preuve de l'existence de la réserve à concurrence de cinq mille deux cent soixante-six virgule mille huit cent quatre-vingt et un euros (5.266,1881) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant un bilan arrêté au 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (175.000,-) pour le porter de son montant de six cent vingt-cinq mille euros (625.000,-) à huit cent mille euros (800.000,-) par la création et l'émission de sept mille (7.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00,-) chacune.

Souscription et libération

Les sept mille (7.000) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites par les associés au prorata de leur participation dans le capital social et intégralement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-quinze mille euros (175.000,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000,-), représenté par trente-deux mille (32.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Holger Lomparski, Bankkaufmann, demeurant à Bous (Allemagne), huit mille trois cent vingt parts sociales	8.320
2) Monsieur Bernd Schmitz, Bankkaufmann, demeurant à Düsseldorf (Allemagne), sept mille six cent quatre-vingts parts sociales	7.680

3) Monsieur Horst Grossbötzl, Bankkaufmann, demeurant à Iserlohn (Allemagne), sept mille six cent quatre-vingts parts sociales	7.680
4) Monsieur Ulrich Faber, Bankkaufmann, demeurant à Luxembourg, huit mille trois cent vingt parts sociales	8.320
Total: trente-deux mille parts sociales	32.000

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 115.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Lomparski, U. Faber, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 92, case 9. – Reçu 70.595 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

P. Frieders.

(03631/212/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

**GROSSBÖTZL, SCHMITZ, LOMPARSKI & PARTNER INTERNATIONAL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 26.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

P. Frieders.

(03632/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.566.

In the year two thousand and one, on the seventeenth of December,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DANKA HOLDINGS, S. à r.l., a company established in Luxembourg, 115 avenue Gaston Diderich, represented by Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2001.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

The appearing party is the only partner of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of DANKALUX, S. à r.l., RC Luxembourg, section B, number 52.566, with registered office in Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg dated October 12th, 1995, published in the Mémorial C, number 645 of December 19th, 1995.

The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary dated March 31, 2001, published in the Mémorial C, number 1001 of November 13, 2001.

The Company's capital is set at six hundred and twenty-seven million seven hundred and twenty-three thousand eight hundred and twenty point eight Pounds Sterling (627,723,820.8 GBP) represented by nineteen million three hundred and sixty two thousand two hundred and forty (19,362,240) shares divided into fourteen million thirty six thousand two hundred and forty (14,036,240) common shares and into five million three hundred and twenty six thousand (5,326,000) redeemable cumulative preference shares of a nominal value of thirty-two point forty-two Pounds Sterling (32.42 GBP) each, all entirely subscribed and fully paid up either in cash or in kind.

The partner has resolved to convert with retroactive effect on April 1, 2000, the share capital of the company currently denominated in Pound Sterling into US Dollars at the rate of one Pound Sterling (1.- GBP) for one point five nine two two US Dollars (1.5922 USD), so that the capital be set at nine hundred and ninety-nine million four hundred and sixty-one thousand eight hundred and sixty-seven point forty-eight US Dollars (999,461,867.48 USD).

The partner has resolved to reduce the share capital of the Company in an amount of one hundred and seventy-six thousand six hundred and sixty-one point zero eight US Dollars (176,661.08 USD) so as to bring it down from its present amount of nine hundred and ninety-nine million four hundred and sixty-one thousand eight hundred and sixty-

seven point forty-eight US Dollars (999,461,867.48 USD) to nine hundred and ninety-nine million two hundred and eighty-five thousand two hundred and six point four US Dollars (999,285,206.4 USD) by the reduction of the nominal value of the shares by zero point zero zero nine one US Dollars (0.0091 USD) and by the allocation of an amount of one hundred and seventy-six thousand six hundred and sixty-one point zero eight US Dollars (176,661.08 USD) to the special reserve. The nominal value of each share is therefore fixed at fifty-one point sixty-one US Dollars (51.61 USD).

As a consequence, Article 6 paragraph 6.1. of the Articles of Incorporation is amended, with effect on April 1, 2000, as follows:

«**Art. 6. - 6.1.** The company's capital is set at nine hundred and ninety-nine million two hundred and eighty-five thousand two hundred and six point four US Dollars (999,285,206.4 USD) represented by nineteen million three hundred and sixty two thousand two hundred and forty (19,362,240) shares divided into fourteen million thirty six thousand two hundred and forty (14,036,240) common shares and into five million three hundred and twenty six thousand (5,326,000) redeemable cumulative preference shares having a nominal value of fifty-one point sixty-one US Dollars (51.61 USD) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash or in kind.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations and any charges whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 45,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille un, le dix-sept décembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DANKA HOLDINGS, S. à r.l., une société ayant son siège à Luxembourg, 115 avenue Gaston Diderich, représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DANKALUX, S. à r.l., RC Luxembourg, section B, numéro 52 566, avec siège social à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 645 du 19 décembre 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 1001 du 13 novembre 2001.

Le capital de la société est fixé à six cent vingt-sept millions sept cent vingt-trois mille huit cent vingt virgule huit Livres Sterling (627.723.820,8 GBP), représenté par dix-neuf millions trois cent soixante-deux mille deux cent quarante (19.362.240) parts sociales divisées en quatorze millions trente-six mille deux cent quarante (14.036.240) parts sociales ordinaires et cinq millions trois cent vingt-six mille (5.326.000) parts sociales remboursables cumulatives et préférentielles d'une valeur nominale de trente-deux virgule quarante-deux Livres Sterling (32,42 GBP) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.

L'associé décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2000, le capital social de la société actuellement exprimé en Livres Sterling en Dollars US au taux de une Livre Sterling (1,- GBP) pour un virgule cinq neuf deux deux Dollar US (1,5922 USD), de sorte que le capital sera fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent soixante et un mille huit cent soixante-sept virgule quarante-huit Dollars US (999.461.867,48 USD).

L'associé décide de réduire le capital social de la société à concurrence de cent soixante-seize mille six cent soixante et un virgule zéro huit Dollars US (176.661,08 USD) afin de le ramener de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent soixante et un mille huit cent soixante-sept virgule quarante-huit Dollars US (999.461.867,48 USD) à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent six virgule quatre Dollars US (999.285.206,4 USD) par la réduction de la valeur nominale des parts sociales à concurrence de zéro virgule zéro zéro neuf un Dollar US (0,0091 USD) et par l'affectation d'un montant de cent soixante-seize mille six cent soixante et un virgule zéro huit Dollars US (176.661,08 USD) à une réserve spéciale. La valeur nominale de chaque part sociale est ainsi fixée à cinquante et un virgule soixante et un Dollars US (51,61 USD).

En conséquence, l'Article 6 paragraphe 6.1. des statuts est modifié, avec effet au 1^{er} avril 2000, comme suit:

«**Art. 6. - 6.1.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent six virgule quatre Dollars US (999.285.206,4 USD), représenté par dix-neuf millions trois cent soixante-deux mille deux cent quarante (19.362.240) parts sociales divisées en quatorze millions trente-six mille deux cent quarante (14.036.240) parts sociales ordinaires et cinq millions trois cent vingt-six mille (5.326.000) parts sociales cumulatives et préférentielles d'une valeur nominale de cinquante et un virgule soixante et un Dollars US (51,61 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont évalués à approximativement 45.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

P. Frieders.

(03625/212/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 52.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

P. Frieders.

(03626/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

RIVER PLAZA TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12.500,-.

Registered office: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 72.310.

*Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with
Article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001*

Agenda:

1. Transfer of registered office of the Company;

2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

HP INSTITUTIONAL, L.P.

Associé (233,50 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

PB INSTITUTIONAL, L.P.

Associé (123,60 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

YB INSTITUTIONAL, L.P.

Associé (75,95 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I

Associé (66,95 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03691/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

RIVER PLAZA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12.500,-.

Registered office: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.311.

—
*Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with
Article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001*

Agenda:

1. Transfer of registered office of the Company;
2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-1, L.L.C.

Associé (59,30 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-1, L.L.C.

Associé (28,25 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-1, L.L.C.

Associé (176,35 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-1, L.C.C.

Associé (10,45 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

RIVER PLAZA TE, S.à r.l.

Associé (220,65 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

HRO INVESTMENTS LTD

Associé (5 parts sociales / 500 parts sociales)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03689/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

DANKA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 57.013.

—
In the year two thousand and one, on the seventeenth of December,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) DLX INVESTMENTS LTD, having its registered office in London W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road,

represented by Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given on December 10, 2001,

2) NCMR OIL & GAS LTD, having its registered office in London W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road,
represented by Mrs Chantal Keereman, prenamed,
by virtue of a proxy given on December 10, 2001,

3) DUSKHAVEN LTD, having its registered office in London W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road,
represented by Mr Julien Dif, attorney-at-law, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given on December 10, 2001,

4) DANKA INTERNATIONAL LTD, having its registered office in London W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road,

represented by Mr Julien Dif, prenamed,
by virtue of a proxy given on December 10, 2001.

Said proxies, after having been signed in the name of the proxyholders and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholders, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the only partners of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of DANKA HOLDINGS, S. à r.l., RC Luxembourg, section B, number 57 013, with registered office in Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

- The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated November 29th, 1996, published in the Mémorial C, number 70 of February 14th, 1997.

- The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary dated March 31st, 2001, published in the Mémorial C, number 1002 of November 14, 2001.

- The Company's capital is set at seven hundred eighty four million three hundred and eighty four thousand Pounds Sterling (784,384,000.- GBP) divided into twenty eight million three hundred and seventy eight thousand one hundred and twenty three (28,378,123) Ordinary parts of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each and into ten million eight hundred and forty one thousand seventy seven (10,841,077) B Ordinary Parts of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each.

The partners have resolved to convert with retroactive effect on April 1st, 2000 the share capital of the company currently denominated in Pound Sterling into US Dollars at the rate of one Pound Sterling (1.- GBP) for one point five nine two two US Dollars (1.5922.- USD), so that the capital be set at one billion two hundred and forty-eight million eight hundred and ninety-six thousand two hundred and four point eight US Dollars (1,248,896,204.8 USD).

The partners have resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and fifty-six thousand eight hundred and seventy-six point eight US Dollars (156,876.8 USD) so as to bring it down from its present amount of one billion two hundred and forty-eight million eight hundred and ninety-six thousand two hundred and four point eight US Dollars (1,248,896,204.8 USD) to one billion two hundred and forty-eight million seven hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty-eight US Dollars (1,248,739,328 USD) by the reduction of the nominal value of the shares by zero point zero zero four US Dollar (0.004 USD) and by the allocation of an amount of one hundred and fifty-six thousand eight hundred and seventy-six point eight US Dollars (156,876.8 USD) to a special reserve. The nominal value of each share is therefore fixed at thirty-one point eighty-four US Dollars (31.84 USD).

As a consequence thereof, Article 7, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended, with effect on April 1, 2000, as follows:

«**Art. 7. Paragraph 1.** The capital of the company is fixed at one billion two hundred and forty-eight million seven hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty-eight US Dollars (1,248,739,328.- USD) divided into twenty eight million three hundred and seventy eight thousand one hundred and twenty three (28,378,123) Ordinary parts of thirty-one point eighty-four US Dollars (31.84 USD) each and into ten million eight hundred and forty one thousand seventy seven (10,841,077) B Ordinary Parts of thirty-one point eighty-four US Dollars (31.84 USD) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations and any charges whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 45,000.-LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille un, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DLX INVESTMENTS LTD, avec siège social à Londres W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2001,

2) NCMR OIL & GAS LTD, avec siège social à Londres W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, représentée par Madame Chantal Keereman, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2001,

3) DUSKHAVEN LTD, avec siège social à Londres W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, représentée par Maître Julien Dif, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2001,

4) DANKA INTERNATIONAL LTD, avec siège social à Londres W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, représentée par Maître Julien Dif, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DANKA HOLDINGS, S. à r.l., RC Luxembourg, section B, numéro 57 013, avec siège social à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

- La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 70 du 14 février 1997.

- Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 1002 du 14 novembre 2001.

- Le capital social est fixé à sept cent quatre vingt quatre millions trois cent quatre vingt quatre mille Livres Sterling (784.384.000,- GBP) représenté par vingt huit millions trois cent soixante dix huit mille cent vingt trois (28.378.123) parts Ordinaires d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune et par dix millions huit cent quarante et un mille soixante dix sept (10.841.077) parts Ordinaires B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune.

Les associés décident de convertir avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2000 le capital social de la société actuellement exprimé en Livres Sterling en Dollars US au taux de une Livre Sterling (1,- GBP) pour un virgule cinq neuf deux deux Dollar US (1,5922 USD), de sorte que le capital sera fixé à un milliard deux cent quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre virgule huit Dollars US (1.248.896.204,8 USD).

Les associés décident de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de cent cinquante-six mille huit cent soixante-seize virgule huit Dollars US (156.876,8 USD) pour le ramener de son montant actuel de un milliard deux cent quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre virgule huit Dollars US (1.248.896.204,8 USD) à un milliard deux cent quarante-huit millions sept cent trente-neuf mille trois cent vingt-huit Dollars US (1.248.739.328,- USD) par la réduction de la valeur nominale des parts sociales à concurrence de zéro virgule zéro zéro quatre Dollar US (0.004 USD) et par l'affectation d'un montant de cent cinquante-six mille huit cent soixante-seize virgule huit Dollars US (156.876,8 USD) à une réserve spéciale. La valeur nominale de chaque part sociale est ainsi fixée à trente et un virgule quatre-vingt-quatre Dollars US (31,84 USD).

En conséquence, l'article 7, paragraphe 1 des statuts est modifié, avec effet au 1^{er} avril 2000, comme suit:

«**Art. 7. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent quarante-huit millions sept cent trente-neuf mille trois cent vingt-huit Dollars US (1.248.739.328,- USD) représenté par vingt huit millions trois cent soixante dix huit mille cent vingt trois (28.378.123) parts Ordinaires d'une valeur nominale de trente et un virgule quatre-vingt-quatre Dollars US (31.84 USD) chacune et par dix millions huit cent quarante et un mille soixante dix sept (10.841.077) parts Ordinaires B d'une valeur nominale de trente et un virgule quatre-vingt-quatre Dollars US (31,84 USD) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont évalués à approximativement 45.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, J. Dif, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

P. Frieders.

(03627/212/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

DANKA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 57.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

P. Frieders.

(03628/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

**CA.P.EQ. S.A., Société Anonyme,
(anc. MANAGEMENT SERVICES EPSOM (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 50.878.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Signature.

(03704/788/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

LISEINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 72.680.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002, vol. 322, fol. 31, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2002.

LISEINFO S.A.

Signature

(03694/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

EURO-EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 35.573.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002, vol. 322, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 11 janvier 2002.

EURO-EDITIONS S.A.

Signature

(03695/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

J.L.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 57.751.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002, vol. 322, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 janvier 2002.

J.L.D., S.à r.l.

Signature

(03696/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

C.Y. 527. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 65.337.

EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 1999 adopté par l'assemblée générale ordinaire ajournée en date du 7 janvier 2002 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économiques et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03711/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

C.Y. 527. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 65.337.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

R.P. Pels.

(03715/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

TOP-OPTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 52, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 50.490.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002, vol. 322, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 11 janvier 2002.

TOP-OPTIC, S.à r.l.

Signature

(03697/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SALON BIANCHINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 65-67, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 25.596.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002, vol. 322, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002.

SALON BIANCHINI, S.à r.l.

Signature

(03698/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

B & R, S.à r.l. (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 41.596.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002, vol. 322, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

B & R, S.à r.l. (LUXEMBOURG)

Signature

(03699/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FAREI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle im Bruch.
R. C. Luxembourg B 46.627.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(03773/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FAREI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle im Bruch.
R. C. Luxembourg B 46.627.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(03774/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SVENNINGSON INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 82.746.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique du 16 novembre 2001 que:
Monsieur Bill Andréasson, résidant Norrmalmstorg 14, SE-11146 Stockholm, Sweden, est élu au poste de gérant.
Luxembourg, le 16 novembre 2001. D.C. Oppelaar / A.B. Remijn.
Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03709/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

D.I. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.762.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution adoptée par l'actionnaire unique de D.I. LUXEMBOURG, S.à r.l. en date du 12 décembre 2001 que:

- Monsieur Dale Mikus, homme d'affaire, domicilié au 15455 North Dallas Parkway, Addison, Texas 75001, U.S.A.;
- Monsieur Richard Kernan, homme d'affaire, domicilié au 15455 North Dallas Parkway, Addison, Texas 75001, U.S.A.,

sont élus nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée.
Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour extrait conforme

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03710/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

AD 360 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.911.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(03712/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

T.M.P. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.387.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2001

Acceptation de la démission de Monsieur Paul Lutgen, administrateur.

L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos, nouvel administrateur.

Acceptation de la démission de EURAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes.

L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric Herremans, nouveau commissaire aux comptes.

Pour la société

T.M.P. INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03731/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ORLY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.134.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol.563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(03713/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FINAFLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 63.529.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(03714/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FUTURE WISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.169.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(03716/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

VALDITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 60.312.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(03717/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

CAZEBONNE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.286.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(03718/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

JANKI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.926.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(03720/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

BRUKROHOLD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.914.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(03719/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ARCTURUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.978.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(03721/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2001

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

OPALINE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03722/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAMEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.707.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAMEAU S.A.

Signature / Signature

Deux administrateurs

(03776/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAMEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.707.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAMEAU S.A.

Signature / Signature

Deux Administrateurs

(03777/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SAUMAREZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2001

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
SAUMAREZ S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03723/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PEMBROOKE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2001

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

Pour la société
PEMBROOKE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03724/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PEMBROOKE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.375.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PEMBROOKE S.A.

Signature

(03746/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SERIPHOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2001

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Madame Rachel Backes est élue administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
SERIPHOS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03728/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PASSY FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.965.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2001

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société
PASSY FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03725/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PASSY FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.965.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PASSY FINANCE S.A.

Signature

(03745/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SERAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.818.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2001

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quarts du capital.

Pour la société
SERAMA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03729/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

I.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 53.587.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

(03784/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

I.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 53.587.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

(03785/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SFO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.513.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000

Ratification de la cooptation de Madame Rachel Backes comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Schmitz, démissionnaire.

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69, puis augmentation par prélèvement sur le résultat reporté, pour porter le capital à EUR 31.250,- représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Le capital autorisé est converti à EUR 2.500.000,- représenté par 100.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. »

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille (EUR 2.500.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour la société

SFO HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03726/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SFO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.513.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SFO HOLDING S.A.

Signature

(03743/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

BLUE SKIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.026.

—
EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2000 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée en date du 3 janvier 2002 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

M. Grosman.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03782/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

BLUE SKIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.026.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(03786/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SEVEM S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.942.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2001

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Madame Rachel Backes est élue administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

Pour la société
SEVEM S.A. (HOLDING)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03727/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SEVEM S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.942.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SEVEM S.A. (HOLDING)
Signature

(03742/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SORG FINANCES S.A. (HOLDING), Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.805.

—
Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SORG FINANCES S.A. (HOLDING)
Signature

(03733/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

NICOBAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 67.921.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 9 janvier 2002 que la démission de la société ELPERS & CO Réviseurs d'Entreprises, S.à r.l. société ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée et que la société GALINA INCORPORATED, société ayant son siège social à The Lake Building, P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, est élue nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour extrait conforme
R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03781/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SEMTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.738.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2000

Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Schmitz, démissionnaire et décharge à lui donner jusqu'à ce jour.

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69 puis augmentation par prélèvement sur le résultat reporté pour porter le capital à EUR 31.250,- représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Le capital autorisé est converti à EUR 250.000,- représenté par 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-). »

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour la société
SEMTEX HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03730/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SEMTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.738.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SEMTEX HOLDING S.A.
Signature

(03738/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SPHINX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.687.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SPHINX PARTICIPATIONS S.A.
Signature

(03734/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PARTICORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.078.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PARTICORP S.A.
Signature

(03736/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SYLLABUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.937.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2001

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Madame Rachel Backes est élue administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

SYLLABUS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03732/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SYLLABUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.937.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SYLLABUS S.A.

Signature

(03735/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

TOURIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.784.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TOURIST INVESTMENTS S.A.

Signature

(03737/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

CHEMOLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
H. R. Luxemburg B 19.423.

Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 10 Juli 2001

Am 10. Juli 2001, 14.00 Uhr, hat die HENKEL KGaA, D-Düsseldorf als alleinige Anteilsinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHEMOLUX in Foetz / Luxemburg, gegründet am 19. Mai 1982, in einer Außerordentlichen Generalversammlung folgenden Beschluß gefaßt:

Beschluß

Am 1. Januar 2001 wurde die Buchhaltung der CHEMOLUX, S.à r.l. von der nationalen luxemburgischen Währung in Euro konvertiert.

Es wurde beschlossen, das Stammkapital im Rahmen der gesetzlichen Anpassungsbestimmungen von 7.436.805,74 (300 Mio lux. Franken) auf 7.500.000,- zu erhöhen.

Der Unterschiedsbetrag von 63.194,26 stammt aus den vorhandenen Reserven; es wurden keine neuen Aktien ausgegeben.

L-Foetz, den 10. Juli 2001.

HENKEL KGaA

Kühn / Beynio

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2001, vol. 322, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03846/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SERAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.818.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SERAMA S.A.

Signature

(03740/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SERIPHOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.459.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SERIPHOS HOLDING S.A.

Signature

(03741/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SEQUOIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.529.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SEQUOIA HOLDING S.A.

Signature

(03739/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SOPARTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.820.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOPARTAG S.A.

Signature

(03744/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SAKARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SAKARA HOLDING S.A.

Signature

(03747/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SAUMAREZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SAUMAREZ S.A.

Signature

(03748/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

NOC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.562.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
NOC LUXEMBOURG S.A.

Signature

(03749/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.648.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
NOVOMIR S.A.

Signature

(03750/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.437.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
OPALINE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

(03751/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ORYSIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.981.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
ORYSIA S.A.

Signature

(03752/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 55.507.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire
des associés tenue à Schifflange le 20 décembre 2001*

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 1.000.000,- LUF à 24.789,35 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- EUR) chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité:

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 1.000.000,- LUF à 24.789,35 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 210,65 EUR pour le porter de son montant actuel de 24.789,35 EUR à 25.000,- EUR par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) EUR représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A. Wenzel / J. Schrank-Ernzer / F. Peters-Reiland

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 28, case 10.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03758/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.206.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 5 novembre 2001

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Anne Smons. Le président a désigné comme secrétaire Madame Cristina Floroiu et l'assemblée a élu Mademoiselle Annabelle Dieu, scrutatrice.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 125 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec la validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 août 1998, 31 août 1999, 31 août 2000 et 31 août 2001.
2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
3. Nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.
5. Conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change 40,3399 LUF pour 1,- EUR.
6. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
7. Adaptation de la valeur nominale des actions et du capital social.
8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Décisions

1. Certains changements étant encore à effectuer dans la comptabilité, seul un projet de comptes annuels pour les années sociales se terminant le 31 août 1998, le 31 août 1999, le 31 août 2000 et le 31 août 2001 a pu être présenté à l'assemblée. Leur version finale sera présentée aux actionnaires pour approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire ultérieure qui se tiendra avant le 31 mars 2002.

2. La décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes a été remise à l'assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes pour les années sociales se terminant le 31 août 1998, le 31 août 1999, le 31 août 2000 et le 31 août 2001.

3. Les administrateurs suivants:

Monsieur Vincenzo di Pasquale,

Madame Cristina Floroiu,
Madame Anne Smons

ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes annuels pour les années sociales se terminant le 31 août 1998, le 31 août 1999, le 31 août 2000 et le 31 août 2001.

4. Le Commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été élu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes annuels pour les années sociales se terminant le 31 août 1998, le 31 août 1999, le 31 août 2000 et le 31 août 2001.

5. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), soit de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à partir du 1^{er} janvier 2001.

6. L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par incorporation de réserves.

7. L'assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions à deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) par action.

8. L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros EUR (31.000,-), divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

A. Smons / C. Floroiu / A. Dieu
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03760/759/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

EUROPEAN SHOE POINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.195.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tneue à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Cristina Floroiu. Le président a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans et l'assemblée a élu Mademoiselle Annabelle Dieu, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 100 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
3. Nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.
5. Conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change 40,3399 LUF pour 1,- EUR
6. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
7. Adaptation de la valeur nominale des actions et du capital social.
8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Décisions

1. Certains changements étant encore à effectuer dans la comptabilité, seul un projet de comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2000 a pu être présenté à l'assemblée. Leur version finale sera présentée aux actionnaires pour approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire ultérieure qui se tiendra avant le 31 mars 2002.

2. La décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes a été remise à l'assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2000.

3. Les administrateurs suivants: Madame Cristina Floroiu, Madame Anabela Inverno-Pierret et Madame Britta Hans ont été élus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2000.

4. Le commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été élu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2000.

5. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf francs (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR), soit

d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à partir du 1^{er} janvier 2001.

6. L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,-EUR), par incorporation de réserves.

7. L'Assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions à trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

8. L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 17.00 heures.

C. Floroiu / B. Hans / A. Dieu
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03762/759/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 117, rue de la Paix.
R. C. Luxembourg B 73.124.

—
*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire
des associés tenue à Dudelange le 14 décembre 2001*

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR partir du 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.

4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité:

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves.

Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq (12.500,-) EUR représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l.
Monsieur F. Kerschenmeyer

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 28, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03759/514/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

IMKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8142 Bridel, 13, Impasse M. Kieffer.
R. C. Luxembourg B 53.214.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING
Signature

(03770/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

SANOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, rue Guillaume Capus.
R. C. Luxembourg B 51.695.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 novembre 2001

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Jochum Pihl demeurant à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Mademoiselle Annabelle Dieu demeurant à Arlon/Belgique et l'assemblée a élu Madame Patricia Carraro, demeurant à Audun Le Roman/ France, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change 40,3399 LUF pour 1,- EUR
2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation de la valeur nominale des actions et du capital social.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Décisions

1. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf francs (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR), soit de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à partir du 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR)

Les treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) seront prélevés sur le compte «réserve légale».

3. L'Assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions à trente et un euros (31,- EUR) par action.

4. L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend euros (31.000,- EUR) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien zu je einunddreissig (31,- EUR).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00 heures.

J. Pihl / A. Dieu / P. Carraro

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03763/759/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FANOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, rue Guillaume Capus.
R. C. Luxembourg B 57.264.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 novembre 2001

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Jochum Pihl demeurant à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Mademoiselle Annabelle Dieu demeurant à Arlon/Belgique et l'assemblée a élu Madame Patricia Carraro, demeurant à Audun Le Roman/ France, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change 40,3399 LUF pour 1,- EUR.
2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation de la valeur nominale des actions et du capital social.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Décisions

1. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf francs (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR), soit d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à partir du 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cent treize virgule trente et un euros (1013,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente-deux mille euros (32.000,- EUR).

Les cent treize virgule trente et un euros (1013,31.- EUR) seront prélevés sur le compte «réserve légale».

3. L'Assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions à trente-deux euros (32,- EUR) par action.

4. L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux euros (32.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16:00.

J. Pihl / A. Dieu / P. Carraro

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03764/759/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

CHIORINO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 61.973.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 7 décembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 30 juin 2001.

Mesdames Nathalie Carbotti et Gaby Trierweiler ont été nommées administrateurs en remplacement de Mesdemoiselles Anne-Françoise Fouss et Régina Rocha Melanda, administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 7 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03771/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

CHIORINO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 61.973.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(03775/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

DE SETZER-REPERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 39, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 31.484.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 8 janvier 2002, vol. 127, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2002.

P. Seiler

Gérant technique

(03862/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

NORTH LINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 72.254.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 14 décembre 2001

L'assemblée était ouverte à 11:00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Britta Hans. La présidente a désigné comme secrétaire Madame Anabela Inverno-Pierret, et l'assemblée a élu Mademoiselle Annabelle Dieu, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change 40,3399 LUF pour 1,- EUR.
2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation de la valeur nominale des actions et du capital social.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Décisions

1. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf francs (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR), soit de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- EUR) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à partir du 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de treize virgule trente et un euros (13.31,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.989,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par incorporation de réserves.

3. L'Assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions à trente et un euros (31,- EUR) par action

4. L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

B. Hans / A. Inverno-Pierret / A. Dieu

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03766/759/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

KALOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.399.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 20 juin 2001

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Michel Colaci. Le président a désigné comme secrétaire Madame Anabela Inverno, et l'assemblée a élu Madame Aude-Marie Thouvenin, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 100 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
3. Nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.
5. Conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change 40,3399 LUF pour 1,- EUR
6. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
7. Adaptation de la valeur nominale des actions et du capital social.
8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Décisions

1. Certains changements étant encore à effectuer dans la comptabilité, seul un projet de comptes annuels pour les années sociales se terminant le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 a pu être présenté à l'assemblée. Leur version

finale sera présentée aux actionnaires pour approbation lors d'une assemblée générale ultérieure qui se tiendra avant le 31 mars 2002

2. La décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes a été remise à l'assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes pour les années sociales se terminant le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000.

3. Les administrateurs suivants:

Monsieur Giorgio Aletti, Monsieur Anthony Hancock, Monsieur Mourizio Gatti ont été élus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes pour les années sociales se terminant le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000.

4. Le commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été élu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui approuvera les comptes pour les années sociales se terminant le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000.

5. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf francs (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR), soit de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à partir du 1^{er} janvier 2001.

6. L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par incorporation de réserves.

7. L'Assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions à trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

8. L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 13.00 heures.

M. Golaci / A. Inverno / A.-M. Thouvenin

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03765/759/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ANDREOSSO CHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.

R. C. Luxembourg B 30.681.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(03772/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

INDEPENDENT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 71.469.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme INDEPENDENT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., tenue l'an deux mille un (2001), le 12 décembre à 11.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

Suite au rapport du commissaire aux comptes, l'approbation des comptes annuels de l'exercice: 2000, bilan arrêté au 31 décembre 2000.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / le président / le scrutateur

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 127, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2002, vol. 127, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(03850/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

CARUSO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 77.539.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour CARUSO FINANCE S.A.

Signature / Signature

Deux administrateurs

(03780/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

CANZONETTA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.916.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature / Signature

(03783/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ENTERPRISE MARKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.933.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 8 juin 2001

L'assemblée était ouverte à 14:00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Aude-Marie Thouvenin. La présidente a désigné comme secrétaire Madame Anabela Inverno et l'assemblée a élu Mademoiselle Annabelle Dieu, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nomination et élection des membres du conseil d'administration.
5. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Les comptes annuels et le rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes ont été présentés à l'assemblée.

2. Le bilan et le compte de pertes et profits pour les années sociales se terminant le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 ont été unanimement approuvés.

3. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire au comptes pour l'exercice de leur mandat

4. Les administrateurs suivants:

Mme Cristina Floroiu, Mme Anne Smons et Mme Aude Marie Thouvenin sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

5. Le Commissaire au comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été élu jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00 heures.

A.-M. Thouvenin / A. Inverno / A. Dieu

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03767/759/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ENTERPRISE MARKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.933.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Signature.

(03768/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ENTERPRISE MARKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.933.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

Signature.

(03769/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

EDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.771.

Résolution du Conseil d'Administration tenu le vendredi 28 septembre 2001

A l'unanimité, le Conseil d'Administration de la société Anonyme EDINVEST S.A. a pris les résolutions suivantes avec effet immédiat.

Ordre du jour:

- Démission de M. Christian Thiry de son poste de commissaire aux comptes.
- Nomination de M. Olivier Wursarczuk en remplacement.

Résolutions

Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Christian Thiry de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme EDINVEST S.A.

Le Conseil d'Administration nomme M. Olivier Wursarczuk comme nouveau commissaire aux comptes. Sa nomination sera définitivement ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 28 septembre 2001.

S. Imperiale / Y. Bayle / J.-M. Biello

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03787/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

LAGORUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

STATUTS

L'an deux mille et un, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. STYREFIN AG, société de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
2. M^e Marianne Goebel, prénommée.

Lesquels comparants, aux tenues de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de LAGORUM S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé par la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille et deux. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille et un.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) STYREFIN AG, prénommée	30.900,-	30.900,-	309
2) Marianne Goebel, prénommée	100,-	100,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de 1.250.537,- francs luxembourgeois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Madame Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2007.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 132S, fol. 97, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

J. Elvinger.

(03799/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

CSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège social en date du 22 juin 2001

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par 1.000 actions avec une valeur nominale de EUR trente et un euros (EUR 31), libérées à disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales.»

Pour extrait sincère et conforme

CSD S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03794/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

CSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 55.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 22 juin 2001

a) Approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;

b) approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat au 31 décembre 2000;

c) les mandats des administrateurs Messieurs Laurent Rouach, Eric Vandeloise et Romain Poulles ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Marc Faber sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006;

d) quitus est accordé aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

CSD S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03796/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FROMANS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 9.178.

—
*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 10 décembre 2001 au siège de la société*

A l'unanimité, le Conseil d'Administration a décidé:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Frino Michele, administrateur de la société, conformément à l'article 14 des statuts coordonnés de la société publié au Mémorial C n° 471 du 29 juin 1998.

Monsieur Frino Michele portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué à la gestion journalière.

Pour publication et réquisition
FROMANS ENTERPRISES S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03795/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FROMANS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 9.178.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire
tenue au siège social en date du 7 décembre 2001*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration est accepté.

Les comptes annuels et l'affectation des résultats au 31 mars 1994, au 31 mars 1995 et au 31 mars 1996 sont approuvés.

Quitus est accordé aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme
FROMANS ENTERPRISES S.A.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03797/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

FROMANS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 9.178.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 21 novembre 2001*

Les comptes clôturés au 31 mars 1997, au 31 mars 1998, au 31 mars 1999 et au 31 mars 2000 ont été approuvés.

Quitus a été accordé aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 mars 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 mars 2001.

Pour extrait sincère et conforme
FROMANS ENTERPRISES S.A.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03798/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 27/29, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 59.447.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

(03788/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ROMEFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.511.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROMEFIN S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(03789/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ROMEFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.511.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROMEFIN S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(03793/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

HERRERO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.481.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HERRERO INTERNATIONAL, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(03791/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PRESTALUX SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2974 Howald, 30, rue des Bruyères.

Par la présente, M. Dominique Taddei, donne sa démission comme gérant technique de PRESTALUX, S.à r.l., et ce à partir du 15 janvier 2002.

Fait à Bronvaux, le 20 décembre 2001.

D. Taddei.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2002, vol. 127, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(03872/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PIOLET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.510.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIOLET S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(03790/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

PIOLET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.510.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIOLET S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(03792/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

HUIT PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTS

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique),
en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (Panama),
ici représentée par Monsieur Patrick Moinet, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de HUIT PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille Euro (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2003.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, cent soixante actions,	160
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, cent soixante actions,	160
Total: trois cent vingt actions,	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euro (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.290.876,80 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch;

c) Monsieur David De Marco, directeur d'entreprise, demeurant à Stegen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

5.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Moinet - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2001, vol. 516, fol. 40, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial

Junglinster, le 10 janvier 2002

J. Seckler.

(03816/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

AOA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 125, avenue du Bois.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société GRAVELL INVESTMENTS INC., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société EURFINANCE S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AOA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations de marketing, de conseils en communication interne et externe de personnes ou d'entreprises et de relations publiques et commerciales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en vingt (20) actions de mille cinq cent cinquante Euros (1.550,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société GRAVELL INVESTMENTS INC., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques), dix actions,	10
2.- La société EURFINANCE S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, dix actions,	10
Total: vingt actions,	20

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Norbert Antoine, employé privé, demeurant à L-1250 Luxembourg, 125, avenue du Bois.

b) Monsieur Joseph Rode, ingénieur, demeurant à B-1495 Sart-Dames-Avelines, Cours Bonaparte, 5, (Belgique).

c) Monsieur Yves Levoisin, employé privé, demeurant à B-4120 Neupré, La Salle, 7, (Belgique)

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme FISOGEST S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5.- Le siège social est établi à L-1250 Luxembourg, 125, avenue du Bois.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Norbert Antoine, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Zeimet - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2001, vol. 516, fol. 25, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins publication au Mémorial

Junglinster, le 10 janvier 2002

J. Seckler.

(03817/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

MATTIOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7541 Mersch, 10, Impasse Aloyse Kayser.

R. C. Luxembourg B 39.666.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 30 décembre 1999, vol. 125, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03914/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

MATTIOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7541 Mersch, 10, Impasse Aloyse Kayser.

R. C. Luxembourg B 39.666.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 2 janvier 2001, vol. 126, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

Signature.

(03913/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

IMMOBILIEN AGENTUR GUY SAUER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le sept décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société COBEHILL INTERNATIONAL LIMITED, société de droit des British Virgin Islands, avec siège à Tortola, Road Town, P.O. 3175,

ici représentée par Monsieur Guy Sauer, agent immobilier, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves, en vertu d'une procuration générale du 21 février 2000, annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 2001, enregistré à Redange, le 20 novembre 2001, volume 401, folio 35, case 1.

Lequel a requis le notaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IMMOBILIEN AGENTUR GUY SAUER, GmbH.**Art. 2.** Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large, comprenant notamment la promotion immobilière.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont toutes été souscrites par la société COBEHILL INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Lorsque la société a deux ou plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) et révocable(s) à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai à 16.00 heures au siège, et pour la première fois en 2003.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Tant que la société n'aura qu'un seul associé, l'associé unique aura tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Il prendra soin de noter par écrit toutes les décisions qui sont normalement réservées à l'assemblée générale ainsi que tous les contrats passés entre lui-même et la société.

Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Le(s) comparant(s) est (sont) personnellement, indivisiblement et solidairement tenu(s) du paiement desdits frais.

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, pour autant qu'elle soit requise.

Le comparant reconnaît avoir reçu des mains du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relative à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi du 11 août 1998

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant a déclaré connaître le bénéficiaire réel de l'opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est ensuite constitué en Assemblée Générale et il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

2) Monsieur Guy Sauer, agent immobilier, demeurant à Grevenmacher, 15, route de Trèves, exercera seul les fonctions de gérant.

Dont acte, fait et passé à Redange, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Sauer, C. Mines

Enregistré à Redange, le 12 décembre 2001, vol. 401, fol. 44, case 9. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 28 décembre 2001.

C. Mines.

(03823/225/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

S.K.T.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1910 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Gour-Arie, fonctionnaire, demeurant à IL-90935 Bet Horon (Israël),

ici représenté par Maître Eyal Grumberg, Avocat à la Cour, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: S.K.T.S. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location, et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

En outre, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2003.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- Monsieur Daniel Gour-Arie, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
2.- Maître Eyal Grumberg, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Pro-Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le capital social souscrit à hauteur de trente et un mille euros (31.000,- EUR) équivaut à la somme d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Daniel Gour-Arie, fonctionnaire, demeurant à IL-90935 Bet Horon (Israël);
- 2.- Monsieur Moshe Toutou, fonctionnaire, demeurant à IL-90935 Bet Horon (Israël);
- 3.- Monsieur Shimon Toutou, fonctionnaire, demeurant à IL-93784 Jerusalem, 15, Rh Anossay Meshad (Israël).

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1910 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Daniel Gour-Arie, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2001, vol. 865, fol. 6, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03824/239/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

GENERAL CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.952.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille un (2001), le 19 décembre, à 15.30 heures, une réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme GENERAL CONSULT S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Bouneou.

Les membres du Conseil d'Administration se déclarent valablement convoqués et le Conseil d'Administration est valablement réuni pour décider sur l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour:

Rectification de l'erreur de transcription de l'adresse de Monsieur Daniel Gillard nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2001.

Résolution

Dans la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2001, reprise ci-dessous

B-Deuxième résolution

Décident de nommer 3 nouveaux administrateurs:

- PARSON CAPITAL S.A. Tortola, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, (Iles Vierges Britanniques)

- SYBARRIS GROUP LTD, Lewes, Delaware 19958, Greystone Manor 25 (U.S.A.)

- M. Gillard 4, Plaine de la Sarthe, B-4500 Huy

il faut lire:

- M. Gillard Daniel, 118, rue Sous-le-Château à B-4500 Huy

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

PARSON CAPITAL S.A. / SYBARRIS GROUP LTD

Signature / Signature

Enregistré à Mersch, le 14 janvier 2002, vol. 127, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(03847/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

NOVERGY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 65.902.

L'an deux mille un (2001), le 20 décembre, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Première résolution

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

e) Révocation du Conseil d'Administration.

f) Révocation de Monsieur Joël Gardrat, administrateur-délégué, sans décharge quant à sa fonction ne lui étant accordée.

g) Nomination de 3 nouveaux administrateurs:

Monsieur Beeckx Freddy Anton Stephania, demeurant à Liège,

Madame Claes Marleen Cécile, demeurant à Diest,

Monsieur Vanhoudt Albert, demeurant à Léopolsburg.

Nomination de l'administrateur-délégué, Monsieur Vanhoudt Albert, demeurant à Léopolsburg avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature conformément aux exigences du Ministère des Classes Moyennes en matière d'autorisations d'établissement.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2002, vol. 127, fol. 89, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(03849/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

TOSINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.324.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature

(03851/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE COFIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.251.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour COFIME S.A.

Signature

(03853/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE COFIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.251.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour COFIME S.A.

Signature

(03852/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

D.E.S. - DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.769.

—
Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour D.E.S. S.A.

Signature

(03856/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

D.E.S. - DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.769.

—
Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour D.E.S. S.A.

Signature

(03855/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

D.E.S. - DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.769.

—
Le bilan au 31 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour D.E.S. S.A.

Signature

(03854/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

D.E.S., DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.769.

—
Le bilan au 31 août 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour D.E.S. S.A.

Signature

(03857/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.
